

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014

1. PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances,
et après avoir délibéré,

- approuve avec 20 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, les dépenses et recettes par chapitre, tels que présentés sur les tableaux ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
011 – charges à caractère général	1 189 400.00
012 – charges de personnel	1 548 500.00
014 – atténuation de produits	20 478.00
022 – dépenses imprévues	10 000.00
023 – virement à la section d'investissement	1 719 459.00
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	122 000.00
65 – autres charges de gestion courante	976 500.00
66 – charges financières	73 000.00
67 – charges exceptionnelles	1 000.00
TOTAL	5 660 337.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
002 – excédent antérieur reporté	50 000.00
013 – atténuations des charges	55 500.00
042 – opérations d'ordre de transfert	1 000.00
70 – produits des services	261 000.00
73 – impôts et taxes	3 655 837.00
74 – dotations et participations	848 500.00
75 – autres produits de gestion courante	102 500.00
77 – produits exceptionnels	686 000.00
TOTAL	5 660 337.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	reports	Nouveaux crédits	total
040 – opérations d'ordre de transfert		1 000.00	1 000.00
16 – emprunts et cautionnement		321 200.00	321 200.00
204- subventions d'équipement		22 000.00	22 000.00
21 – immobilisations corporelles	201 212.68	677 300.00	878 512.68
23 – immobilisations en cours	482 375.96	1 783 775.00	2 266 150.96
27 – opérations d'investissement sous mandat		18 000.00	18 000.00
TOTAL	683 588.64	2 823 275.00	3 506 863.64
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
001 – excédent d'investissement reporté		1 031 130.83	1 031 130.83
021 – virement section de fonctionnement		1 719 459.00	1 719 459.00
040 – opérations de transfert entre sections		122 000.00	122 000.00
1068 – affectation		1 317 399.54	1 317 399.54
102 – dotations, fonds divers		409 000.00	409 000.00
13 – subventions d'investissement	19 670.00	0	19 670.00
16 – emprunts et cautions		300.00	300.00

20 – frais d'études		16 744.00	16 744.00
27 – autres immobilisations financières		18 000.00	18 000.00
TOTAL	19 670.00	4 634 033.37	4 653 703.37

Lu, approuvé et signé.

2. REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT MAIRIE-BIBLIOTHEQUE 2014

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la révision de l'Autorisation de Programme, telle que présentée ci-après :

AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT AP TTC		REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT en euros TTC				
	INITIAL	REVISE	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	CP 2014
MAIRIE BIBLIOTHEQUE	3 724 000	4 363 000	57 241.80	213 500.09	2 095 388.43	1 337 042.05	Reports 2013 : 446 052.38 + CP 2014 : 213 775.25
			TOTAL REALISE : 3 703 172.37				

Lu, approuvé et signé.

3. VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal,
après délibération,

- approuve avec 26 voix pour et 2 abstentions, le maintien des taux des trois taxes pour 2014, comme indiqués ci-après :
 - 16,40 % (contre 16,40 % en 2013) pour la taxe d'habitation,
 - 14,99 % (contre 14,99 % en 2013) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 57,91 % (contre 57,91 % en 2013) pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Lu, approuvé et signé.

4. AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS POUR LES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2014 / AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- autorise à l'unanimité, le Maire à engager les consultations pour les travaux, les fournitures, les services et les études d'investissement votés au Budget Primitif 2014,
- autorise à l'unanimité, le Maire à signer les marchés correspondants.

Lu, approuvé et signé.

5. AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le Maire à solliciter les subventions et participations aux travaux, fournitures et prestations de services votés au Budget Primitif 2014, auprès des organismes concernés.

Lu, approuvé et signé.

6. AUTORISATION POUR DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION RELATIVES AUX TRAVAUX INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- autorise à l'unanimité, le Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire nécessaires, portant sur l'ensemble des travaux votés au Budget Primitif 2014.

Lu, approuvé et signé.

7. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE / MODIFICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-17 et L2123-23, considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire,
considérant que la population est de 5 963 habitants à la date du 1^{er} janvier 2014,
le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité :
 - de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de la fonction de maire, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux suivant :
 - maire : 53 % (population de 3500 à 9999 habitants) du taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23 du CGCT.
 - que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal et sont versés à partir de la prise de fonction du maire.

Lu, approuvé et signé.

8. INFORMATION DU MAIRE : DESIGNATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

Le conseil municipal,

- prend acte de la désignation de Madame Agnès Machwate en tant que conseillère municipale déléguée à la vie scolaire de la commune de La Wantzenau.

Lu, approuvé et signé.

9. INDEMNITES DE FONCTION DE LA CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-17, L2123-20 à L2123-24,

considérant que le code susvisé fixe des taux maximum,

considérant qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées à la conseillère municipale déléguée,

considérant que l'enveloppe indemnitaire globale maximale attribuable aux maire, adjoints et conseillers est de 154 %,

considérant que le respect de l'enveloppe indemnitaire globale permet d'attribuer au maximum 16 % aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction,

considérant que l'indemnité d'un conseiller délégué ne peut être supérieure à celles du maire et des adjoints,

considérant que la population est de 5 963 habitants à la date du 1^{er} janvier 2014,

le conseil municipal,

après avoir délibéré,

➤ décide à l'unanimité :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillère municipale déléguée, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux suivant :

- conseillère municipale déléguée : 16 % du taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT.

- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal et sont versés à partir de la prise de fonction de la conseillère municipale déléguée.

Le tableau récapitulant les indemnités allouées, aux titulaires de mandats locaux de la commune de La Wantzenau, est désormais le suivant :

TABLEAU DES INDEMNITES		
FONCTION	NOM	TAUX
maire	Patrick Depyl	53 %
1er adjoint	Myriam Stenger	20 %
2ème adjoint	Stéphane Stroh	20 %
3ème adjoint	Stéphanie Moschenros	20 %
4ème adjoint	Jean-Louis Ehrhard	20 %
5ème adjoint	Anne Hemmerlé	20 %
6ème adjoint	Jean-Louis Gabel	20 %
7ème adjoint	Françoise Boissière	20 %
Conseillère municipale déléguée	Agnès Machwate	16 %

Lu, approuvé et signé.

10. DESIGNATION DU COMITE DE L'HARMONIE MUNICIPALE

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, les nominations suivantes au sein de l'Harmonie Municipale :
 - Michèle KANNENGIESER et Jean-Louis GABEL comme assesseurs,
- et confirme les nominations au sein de l'Harmonie Municipale de :
 - M. Philippe Hechler en tant que chef de musique,
 - M. Benoît Deprez en tant que trésorier,
 - Mme Muriel BERNHARDT en tant que secrétaire.

Lu, approuvé et signé.

11. DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX DANS L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET CULTUREL

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la désignation de Jean-Louis GABEL et de Michèle KANNENGIESER comme représentants du conseil municipal au sein de l'association du centre socio-éducatif et culturel.

Lu, approuvé et signé.

12. AVIS A DONNER SUR LA REVISION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE GAMBSHEIM

Le Conseil Municipal,
vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L123-9,
vu le projet de révision n°3 du Plan Local d'Urbanisme arrêté de Gamsheim,
après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de révision n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Gamsheim.

Lu, approuvé et signé.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de douze délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

Mme Myriam STENGER

M. Stéphane STROH

M. Jean-Louis EHRHARD

Mme Anne HEMMERLE

M. Jean-Louis GABEL

Mme Françoise BOISSIERE

M. Albert KUNKLER

M. Christophe GEORG

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Mme Christiane HEINTZ

M. Denis CLAUSS

Mme Aline WISS

Mme Sabine PAILLARD

M. Grégory SCHNEIDER

M. Martial SCHILLINGER

Mme Lise-Marie SEYS

M. Benjamin VIX

M. Clément VIX

M. Michel HUSS

Mme Michèle KANNENGIESER

M. Camille MEYER

Mme Christine STROH

Mme Pia KIEFFER

M. Serge HUGEL

Absents, excusés :

Mme Agnès MACHWATE avec procuration à Mme Anne HEMMERLE

Mme Stéphanie MOSCHENROS avec procuration à Mme Myriam STENGER

M. Frédéric MAURY avec procuration à Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Esther PIERSON THEUREAUX avec procuration à M. Serge HUGEL